

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 avril 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Monsieur Christophe ARZANO, Madame  
Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie  
PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame  
Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO,  
Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur  
Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin  
ONGHENA, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA,  
Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie ROBY à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Etienne RENAULT à Mme Sandrine LALANNE.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
M. Julien PARFOND à M. Laurent TUIL.  
Mme Marilyne LANTRAIN à Mme Djedjiga ISSAD.

#### Absents excusés :

Mme BROCARD Nicole.

#### Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu la délibération n°2021DELIB0135 du 16 décembre 2021 attribuant les marchés relatifs à l'organisation des séjours de classes de découvertes ;  
Vu la délibération n°2018/D59 du 28 mai 2018 actualisant le principe de la tarification au taux d'effort pour les activités périscolaires et extrascolaires, séjours enfance et jeunesse et classes d'environnement,  
Vu l'avis de la commission Enfance/Jeunesse du 29 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le programme des classes de découvertes au titre de l'année en cours afin d'en permettre l'organisation,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : APPROUVE le programme des classes de découvertes pour l'année 2022 tel qu'annexé à la présente délibération dont le coût prévisionnel total est fixé à 108 832,40 € étant précisé que dans l'hypothèse d'un changement de lieu de séjour, les marchés offrent des solutions alternatives.

**ARTICLE 2** : PRÉCISE que le Maire fixera la participation des familles dans le cadre de ses délégations d'attributions.

**ARTICLE 3** : PRÉCISE que les familles bénéficieront de l'application du taux d'effort pour fixer le montant de leur participation et que celle-ci sera versée avant ou au cours du mois suivant le départ des enfants.

**ARTICLE 4** : DÉCIDE que les familles domiciliées à Bry sur Marne, et dont les enfants fréquentent des classes de perfectionnement dans les communes voisines, pourront également, en cas de séjours en classes de découvertes de leurs enfants, bénéficier d'un remboursement par la commune. Le remboursement correspondra à l'abattement sur leur participation auquel leur donnerait droit l'application du taux d'effort.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 15 avril 2022

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



**PROGRAMME DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE 2022**

Enseignant	École	Niv.	NBR			Lieux	Date	COUT SEJOUR				IND.ENSEIGN.			DEP.TOTALE
			Enf.	Jour/enfant	Part.			Prix	jrs	pers	Total	ind	N/Jr	Total	
<b>Ecole Élémentaire Etienne de Silhouette</b>															
Mme MUNIER	EDS	CM1A	25	7	26	La Jaudonnière Saint Pierre d'Oléron	13 au 19/06/22	93,86	7	25	16 425,50 €	18,29	7	128,03	16 553,53 €
Mme DANET	EDS	CM2C	25	7	26			93,86	7	25	16 425,50 €	18,29	7	128,03	16 553,53 €
								<b>SOUS-TOTAL</b>							<b>33 107,06 €</b>
<b>Sous-Total</b>			<b>50</b>	<b>14</b>	<b>52</b>			<b>50</b>			<b>32 851,00 €</b>		<b>256,06</b>	<b>33 107,06 €</b>	
<b>Ecole Élémentaire Louis Daguerre</b>															
M. DA SILVA NEVES	LD	CM2	27	7	28	La Cordée Le Grand Bornand	17 au 23/06/2022	97,81	7	27	18 486,09 €	18,29	7	128,03	18 614,12 €
								<b>SOUS-TOTAL</b>							<b>18 614,12 €</b>
<b>Sous-Total</b>			<b>27</b>	<b>7</b>	<b>28</b>			<b>27</b>			<b>18 486,09 €</b>		<b>128,03</b>	<b>18 614,12 €</b>	
<b>Ecole Paul Barilliet</b>															
MME MAMOUSSE	PB	CM2A	26	7	27	Centre Andernos Andernos-les-Bains	7 au 13/06/2022	93,86	7	26	17 082,52 €	18,29	7	128,03	17 210,55 €
MME LEBRAT	PB	CM2B	27	7	28			93,86	7	27	17 739,54 €	18,29	7	128,03	17 867,57 €
								<b>SOUS-TOTAL</b>							<b>35 078,12 €</b>
MME PELLE	PB	CPA	23	5	24	La Jaudonnière Saint Pierre d'Oléron	16 au 20/05/2022	100,77	5	23	11 588,55 €	18,29	5	91,45	11 680,00 €
MME TAHERALY	PB	CE1A	22	5	23			100,77	5	22	11 084,70 €	18,29	5	91,45	11 176,15 €
								<b>SOUS-TOTAL</b>							<b>22 856,15 €</b>
<b>Sous-Total Général</b>			<b>98</b>	<b>24</b>	<b>102</b>			<b>98</b>			<b>57 495,31 €</b>		<b>438,96</b>	<b>57 934,27 €</b>	
<b>TOTAL BUDGET 2022</b>			<b>7</b>	<b>175</b>	<b>182</b>						<b>108 832,40 €</b>			<b>109 655,45 €</b>	

Adopté par délibération du  
Conseil Municipal n°  
du

LE MAIRE,

